

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri,
Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND,
BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la
majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHE par M. LE GUEUT
M. BARON par M. BUJARD
M. MOULINEAU par M. MARCONI
MME PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS : MM. MOST, Maire, ALONSO, BARRIERE,

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de
Séance.

OBJET : CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

VOTE : UNANIMITE.

L'école de musique est actuellement installée à "Champlain" dans des conditions d'hygiène et de confort totalement inadaptées.

Il est indispensable de créer une nouvelle école afin d'accueillir, dans de bonnes conditions, les 250 élèves qui y sont inscrits.

Le terrain d'emprise proposé est situé face au Lycée La Triloterie et appartient à la Ville.

La solution proposée est celle d'une architecture moderne réalisée en construction industrialisée qui permet de créer des unités très fonctionnelles à des coûts compétitifs.

Compte-tenu, d'une part, de la nécessité d'obtenir une parfaite insertion dans le site et, d'autre part, des contraintes techniques afférentes à l'isolation phonique des locaux, il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert avec concours, conformément à l'article 302 du Code des Marchés Publics, portant sur l'établissement du projet et son exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 11 Janvier 1991,
- VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles en date du 11 Janvier 1991,

D E C I D E

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert avec concours portant sur l'établissement et l'exécution du projet d'école de musique selon le programme annexé à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet, objet de l'appel d'offres, avec la ou les entreprises retenues par le jury du concours.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. Les Membres Présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort

le 24 Janvier 1991

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint

